

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 49
Membres absents : 29
Procurations : 15

Séance du 15 mai 2024
L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 15 du
mois de mai, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 07/05/2024
Date de transmission : 21/05/2024
Date de mise en ligne : 22/05/2024

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BERNASCONE Gilbert, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, M. ECKES Raymond, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, Mme GARNIER Fabienne, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme HELGEN Sandrine, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, Mme MUTH Sandra, M. PFENDLER Pierre, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, M. TSCHAMBER Yves, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. TURRI Pascal, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), Mme CAZES Hélène, Mme DINTEN Françoise (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. FERON Jules (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme FERRANDEZ Françoise, M. FUCHS Serge, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien (pouvoir à Mme LEFEBVRE Martine), M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), M. JUCHS Bernard (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard, M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. MULLER Hubert, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. ZELLER Thomas), M. PISARONI Gabriel (pouvoir à M. GISSY Bertrand), Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna (pouvoir à Mme TRENDEL Isabelle), M. RIBSTEIN André (pouvoir à M. ADRIAN Daniel), Mme SCHMIDIGER Pascale (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, M. WOLGENSINGER André

Secrétaire de séance :

M. TURRI Pascal

13^{ème} QUESTION

Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu des délégations accordées par délibérations du 15 juillet 2020 et suivantes (DELIBERATION n°2024-099)

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Conseil des décisions prises par Monsieur le Président, sur la période du 1^{er} mars au 30 avril 2024, en application des délégations de principe accordées par délibérations du 15 juillet 2020, du 16 février 2022, du 18 mai 2022 et du 16 novembre 2022 :

Point 1-8 des délégations – Accepter les indemnités de sinistres proposées par les compagnies d'assurance et encaisser les chèques correspondants :

- Remboursement de la SMACL pour l'indemnisation d'un sinistre bris de glace avec remplacement intégral du pare-brise sur le véhicule immatriculé FK-632-DV, pour un montant de 1 251,51 € ;
- Remboursement de la SMACL pour l'indemnisation d'un sinistre bris de glace avec remplacement intégral du pare-brise sur le véhicule immatriculé CX-741-PG, pour un montant de 910,04 € ;
- Remboursement de la SMACL pour l'indemnisation d'un sinistre bris de glace avec remplacement de la vitre côté conducteur sur le véhicule immatriculé FE-297-QX, pour un montant de 602,77 €.

Point 2-1-1 des délégations - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services, des accords-cadres et leurs marchés subséquents dont le montant est inférieur à 1 000 000 € HT ainsi que toute décision concernant les modifications de ces marchés, dans la limite de 200 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- Conclusion d'un marché de comptages routiers pour l'opération d'aménagement du Quartier du Lys à Saint-Louis, avec la société ALYCE, pour un montant estimatif de 5 850 € HT ;
- Conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre pour le remplacement de chaudières fioul par des chaudières bois, dans les crèches de Hagenthal-le-Bas et Ranspach-le-Bas, avec la société IMAEE, pour un montant forfaitaire de 28 080 € TTC ;
- Conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'entretien et de remise en état de l'infrastructure Tramway sur plusieurs secteurs, avec la société CARDOMAX, pour un montant forfaitaire de 29 298 € TTC ;
- Conclusion d'un marché de prestations de maintenance des équipements de cuisine et de buanderie des crèches « Tom Pouce » à Hagenthal-le-Bas et « Les Loustics » à Ranspach-le-Bas, avec la société ELECTRO SERVICE PRO, pour une partie à montant forfaitaire annuel de 864 € TTC, et une partie à bons de commandes sans montant minimum et avec un montant maximum annuel

- de 8 000 € HT, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2024, reconductible trois fois pour une durée de 12 mois à chaque reconduction ;
- Conclusion d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'achat et de fourniture d'énergie pour le compte du groupement de commandes constitué entre Saint-Louis Agglomération et ses communes membres, avec la société UNIXIAL, pour un montant global et forfaitaire de 25 500 € HT (offre de base) ;
 - Conclusion d'un marché de travaux pour la réparation des désordres sur l'infrastructure Tramway de l'Avenue du Général de Gaulle à Saint-Louis, avec la société COLAS, pour un montant estimatif total de 355 146,41 € HT ;
 - Conclusion d'un marché de travaux pour la remise en état des déchetteries de Village Neuf, Kembs et Sierentz, avec la société COLAS, pour un montant total simulé toutes tranches confondues de 686 040,40 € HT ;
 - Conclusion d'un marché de fourniture et d'installation d'une batterie de trampolines au Centre Nautique Pierre de Coubertin à Saint-Louis, avec la société SERVIMAT SASU, pour un montant forfaitaire de 27 314,81 € TTC.

Point 4-2 des délégations – Décider, en qualité de bailleur, ou accepter, en qualité de preneur, de conclure, de réviser, de renouveler les baux relatifs à des biens immobiliers, à usage privé ou commercial, pour une durée inférieure ou égale à douze ans, à titre gratuit ou onéreux :

- Conclusion d'une convention de mise à disposition temporaire à titre gratuit de terrains pour la réalisation de l'opération d'aménagements routiers 5A3F sur les bans communaux de Saint-Louis et Hésingue, pour la durée des travaux, avec la Collectivité européenne d'Alsace (mise en place d'une base-vie).

Point 4-7 des délégations – Demander ou accepter les autorisations de passage, les servitudes, les indemnisations pour perte de récolte et les conventions de superposition d'affectation et de gestion du domaine public sur des terrains n'appartenant pas ou appartenant à la Communauté d'Agglomération et signer les conventions s'y rapportant :

- Conclusion d'une convention d'autorisation d'occupation temporaire en forêt domaniale de la Harth pour le passage d'une canalisation d'assainissement collectif et de rejets d'eaux traités, pour une durée de 12 ans (à compter du 01/01/2017), avec l'Office National des Forêts, pour un montant annuel de 1 960 € jusqu'au 31/12/2022 et de 3 250 € à compter du 01/01/2023 ;
- Conclusion d'une convention d'occupation temporaire pour captage d'eau déclaré d'utilité publique en forêt domaniale de la Harth, pour la durée d'exploitation des ouvrages à compter du 01/01/2024, avec l'Office National des Forêts, pour un montant annuel de 15 717,70 €.

Point 4-8 des délégations - prendre toutes décisions relatives à l'exercice au nom de la communauté du droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du Code de l'urbanisme :

- Renonciation à l'exercice du droit de priorité concernant un ensemble immobilier situé 1-5 rue de la Vallée 68220 LEYMEN - Cité douanière.

Montant des engagements comptables pendant la période considérée :

- 781 247,29 € en section de fonctionnement
- 701 375,60 € en section d'investissement

Le Conseil de Communauté prend acte du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président sur la période du 1^{er} mars au 30 avril 2024.

Le Secrétaire de séance,

Pascal TURRI

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 21 mai 2024

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

